



AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/21/0876	
Objet de la demande :	la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hangar sylvicole	
Requérant Adresse :	Agro-Projekt S.A. pour le compte de Monsieur Conny Wantz 59, Rue de Bastogne L-9154 Grosbous	
Date de la demande :	28.09.2021	
Lieu et numéro cadastral	Grosbous	1210/5142 et 1210/5139 A Grosbous
Début de l'affichage :	08.10.2021	
Fin de l'affichage :	18.11.2021	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 06.10.2021
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,

le secrétaire

